- Terre d'Émeraude Communauté -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°003/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024 Publié le

ID: 039-200090579-20240306-D_003_2024-DE

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

SÉANCE DU 06 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice: 116

Titulaires présents : 87 Suppléants présents : 5

Pouvoirs: 7

Votants:

Date de convocation : 29/02/2024 Date d'affichage : 07/03/2024

Contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

99

Pour:

Délégués titulaires présents :

99

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DOUVRE Jacques; DUBOCAGE Françoise; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier; GAUTHIER PACOUD Sandrine; GEAY David; GERMAIN Christophe; GIROD Franck; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy; JACQUEMIN Pierre; JAILLET Bernard; JOURNEAUX Cyrille; LACROIX Serge; LANIS Yves; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

<u>Délégués suppléants présents</u>: BESSON Gérard; FREDY Damien; GIBOZ Brigitte; JULLEROT Pascal; MAURON Francise

Excusés ayant donné pouvoir : BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DALLOZ Jean-Charles à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; COLIN Gwenaël à PARIS Robert ; HOTZ Richard à VUITTON Antoine.

Excusés: BELLAT Stéphane; CATTET Jean-Luc; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien); LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte); LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal); RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine); VENNERI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

Absents: ARTIGUES Damien; BANDERIER Dominique; BIN Richard; BOILLETOT Jean-Marc; BRIDE Frédéric; CIOE Bruno; DE MERONA Bernard; DUFOUR Anne; DUMONT GIRARD Philippe; LAMARD Philippe; MOREL Alain; MORISSEAU Gilles; NEVERS Jean-Claude; PAGET Jean-Marie; RUDE Bernard.

Secrétaire de séance : Franck GIROD

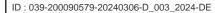
Objet: CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Rendu compte des délégations du Bureau

Rapporteur: PROST Philippe

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



EXPOSE

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Bureau un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation ci-annexées;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

La Président

